

**Point 03**: Charte locale de déontologie

**Intervention : Pascal ROBERT (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

Le désintérêt des électeurs vis-à-vis leurs représentants est assez grave pour notre démocratie, à laquelle il nous incombe de répondre. Trop souvent des élus ont abusé de leurs fonctions dans leur seul intérêt propre : Fillon, Balkany, Ferrand, de Rugy. Ces noms, bien connus de nos concitoyens, alimentent la défiance publique en même temps qu'ils salissent l'engagement de toutes celles et ceux, y compris au niveau local, qui donnent de leur temps avec sincérité dans le but de changer la vie.

Le défi que nous avons à relever est immense. Notre majorité de gauche s'y attelle en adoptant cette charte de l'élu local, associant citoyens, élus, et la nouvelle fonction de déontologue. Ce travail doit être mené avec rigueur, par tous les acteurs de cette assemblée. Les élus communistes reversent leurs indemnités de mandat. En effet, pour nous, ce mandat n'est pas une source d'enrichissement personnel.

Au-delà des questions de déontologie, les élus locaux ne regagneront la confiance des citoyens qu'en menant à bien les projets pour lesquels ils et elles ont été élus. Cela exige une volonté politique de transformation sociale exprimée dans la rue par nos compatriotes au cours des précédentes années, mais aussi des moyens, des moyens qui font défaut tant les coupes sèches qu'ont fait peser les gouvernements libéraux successifs sur les collectivités territoriales sont importantes et privent les élus de marges de manœuvre financières.

Enfin, une vraie protection par le biais du statut de l'élu local est indispensable pour assurer que les élus puissent travailler dans de bonnes conditions. Une loi en la matière a souvent été promise, sans jamais voir le jour. Tenir ses engagements est pourtant la base, quelle que soit l'importance du mandat.

Je vous remercie de votre attention.